

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-4/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220520-lmc100000023736-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Attribution de bourses d'aide à l'installation des étudiants seine-et-marnais en maïeutique et en kinésithérapie.

Le Département de Seine-et-Marne mène une politique volontariste destinée à promouvoir l'accès des habitants à la santé et à lutter contre la désertification médicale, dont l'évolution constitue une préoccupation quotidienne pour les Seine-et-Marnais.

Le schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019, et la délibération cadre adoptée en septembre 2019 soulignent l'importance des actions à mener. Le Pacte Santé 77 adopté en juin 2020 confirme cet enjeu. Parmi les actions entreprises figure notamment un dispositif d'aide à destination des étudiants.

Ainsi, le Département prend appui sur le dispositif régional de " Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie " créé par la Région Ile-de-France, pour soutenir financièrement, en complément de l'aide régionale, des étudiants suivant une formation de kinésithérapie ou de maïeutique. Le présent dossier vise à attribuer une nouvelle bourse.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le Projet Régional de Santé 2018-2022 d'Ile de France arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 21 décembre 2012, et notamment le volet ambulatoire du Schéma Régional de l'Organisation des Soins,

VU l'arrêté ARS-DOS n°2018-2536 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, ou, dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé pour la profession de masseurs-kinésithérapeute,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France en date du 21 septembre 2017 relatives aux bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie,

VU la délibération n° 4/04 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 30 avril 2014, et relative aux actions en faveur de la démographie médicale,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/02 en date du 16 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Département,

Entendu l'avis de la Commission « Solidarité »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une bourse d'étude dans le cadre du dispositif « Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie » de la Région Ile de-France, d'un montant de 300 euros par mois et pour une période de 24 mois, soit du mois de Septembre 2022 au mois d'Août 2024 à :

- **LAURYN GRONDIN**, étudiante préparant le Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute en 3^{ème} année à compter de 13 septembre 2022, au sein de l'école MANRESA Universitat de Catalunya, Espagne.

Ces dates seront ajustables à la décision rendue par le Conseil régional.

Article 2 : d'approuver le projet de convention-type joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions, au nom du Département, après l'accord final du Conseil régional d'Ile-de-France.

Article 3 : d'imputer les crédits correspondants sur l'action « aides aux étudiants » de l'opération «Démographie médicale – bourses ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne